



Formulaire d'inscription

Vide Dressing

31 mars 2019

Nom Prénom

Adresse

Code postal/Ville

Numéro de téléphone

Mail@.....

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le par

Nombre de table :.....x 10 € la table (d'environ 2m) + 2 chaises maxi par table

Soit un Total de : €

Paiement, règlement signé et photocopie de la pièce d'identité à renvoyer à :

AF Event's, 23 rue de la Fontaine des Pradels 81160 SAINT-JUERY

Je déclare sur l'honneur en qualité de particulier :

- ne pas être commerçant (e)

- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal)

J'atteste avoir lu et accepte le règlement du vide-dressing.

Date et Signature :



Règlement du Vide Dressing organisé par l'association

AF EVENT'S

A conserver par vos soins

Article 1 : Obligations Légales

Toute personne participant au vide dressing devra fournir :

Son nom, son adresse, une copie de sa pièce d'identité, un chèque d'un montant de 10€ correspondant à la réservation d'un stand. Ces informations seront consignées dans un registre de police légal tenu à cette occasion.

Article 2 : Prix de l'emplacement : 10 € (non remboursé en cas de non participation).

Le chèque est à établir au nom de l'association : "AF EVENT'S"

Article 3 : Horaires de la manifestation

Cette manifestation se déroule dans la salle de l'Albaret à Saint-Juéry le dimanche 31 mars 2019 de 9 h à 17 h.

L'installation des participants s'effectuera entre 7 h 45 et 8 h 45. Les participants s'engagent à rester sur place jusqu'à 17 h 00.

Article 4 : L'inscription est ouverte uniquement **aux particuliers**. Le vide-dressing concerne la vente de vêtements adultes et enfants, chaussures, accessoires de mode, jouets et articles de puériculture.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casse ou autres détérioration. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site en fin de journée. L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus.

Article 5: L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Article 8 : Pour la sécurité de tous, les exposants devront laisser leurs véhicules sur le parking extérieur au stade.

Article 9 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ou de revendre son emplacement.

Pour votre inscription

En respect des dispositions réglementant l'organisation des vide-dressings, vous devez :

- 1- IMPERATIVEMENT joindre à votre inscription la photocopie de votre carte d'identité.
- 2- Votre formulaire d'inscription dûment complété et signé
- 3- Le règlement de votre réservation.

Les tables et chaises sont fournies.

Attention : *pour faciliter le travail des bénévoles, aucune réservation ne sera prise en compte si votre dossier est incomplet*